



Conformément à la Directive de Bank Al-Maghrib N° 4/W/2019, toute personne physique ou morale ayant contracté un crédit, obtiendrait la mainlevée relative aux garanties assortissant ledit crédit, dans un délai de 30 jours ouvrables, après le remboursement total du crédit.

Votre Conseiller de Clientèle Vivalis Salaf en Agence ou notre Service de Relation Clients sont à votre disposition pour vous apporter toute précision ou information complémentaire à ce sujet ou pour vous préciser les modalités y afférentes.